



COMMENT SE PROTÉGER

Par **CatCath**, le **27/02/2019** à **14:34**

Bonjour,

Je suis au début de la divorce difficile où mon mari essaie de me laisser avec des dettes. En même temps ma mère achète un appartement et elle souhaite de me laisser cet appartement soit en donation soit en forme de démembrement (que j'acquiert la nue propriété). Mais je m'inquiète : si je me retrouve avec plein de dettes sur mon dos plus tard, risqueai-je de perdre cette donation ou nue propriété pour payer les dettes?

Comment agir pour que la patrimoine de ma mère reste intact?

Merci beaucoup.

Catherine

Par **Visiteur**, le **27/02/2019** à **15:51**

Bonjour

Avez vous les moyens d'acquiescer cette nue-propriété ?

Qui doit habiter ce logement ?

Par **youris**, le **27/02/2019** à **15:52**

bonjour,

il serait préférable d'attendre que votre divorce soit terminé avant d'accepter une donation.

si vous avez des biens et des dettes, votre créancier en possession d'un titre exécutoire, pourra effectuer des saisies.

salutations

Par **CatCath**, le **27/02/2019** à **16:00**

Bonjour Youris,

Je vous remercie pour votre réponse. C'est plus clair maintenant.

Cordialement,

Catherine

Par **CatCath**, le **27/02/2019** à **16:04**

Bonjour Pragma,

Ma mère est d'accord de m'aider d'acquiescer même si j'ai pas de moyens vraiment. Mais ma maman souhaite que je puisse posséder cet appartement plus tard sans être obligée de payer les taxes de succession.

C'est moi qui va y habiter avec ma mère. Au moins au début elle va m héberger après ma divorce.

Merci.